



DÉLIBÉRATION

Du

CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 19 novembre 2025	SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025
Membres en exercice 29	L'an 2025, le mardi 25 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 24	
Membres représentés 2	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Élodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Émilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Justine FRANCELLE, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE,
Nombre de suffrages exprimés 26	
<u>ABSENTS REPRESENTEES</u> : Séverine PECHON avait donné pouvoir à Sylvie BONIFACE Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON	
<u>EXCUSÉS</u> Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY	
<u>ABSENTS</u> Christian DETROISIEN	
A été nommé (e) secrétaire : Loïc CARETTE	

N° D 2025-11-568

LOCATION DE L'ESPACE BIEN-ÊTRE - AROBASE

Vu la délibération D 2025-07-350 du 2 juillet 2025 fixant les tarifs applicables aux usagers de la piscine municipale ;

Considérant qu'il convient de compléter ladite délibération afin d'y intégrer les conditions tarifaires de mise à disposition de l'espace bien-être pour des activités organisées par des professionnels ;

Le Conseil municipal,
Par 21 voix pour et 5 voix contre

1. Complète la délibération D 2025-07-350 du 2 juillet 2025 en ajoutant le tarif suivant :

Tarif horaire / 15 personnes maximum	HT	TTC
Location de l'espace bien-être	33,33 €	40,00 €

2. Ce tarif est applicable uniquement pour la mise à disposition de l'espace bien-être à des professionnels agréés dans le cadre d'activités à caractère bien-être, sous réserve de disponibilité des installations.
3. Les autres dispositions de la délibération D 2025-07-350 du 2 juillet 2025 demeurent inchangées.
4. Madame le Maire ou son représentant est chargé(e) de la mise en œuvre de la présente décision et de la signature de tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

